

C'est à cette disposition qu'il faut attribuer la légère faiblesse qui s'est produite sur les obligations des grandes compagnies de chemins de fer, d'autant plus qu'on a beaucoup remarqué les comparaisons établies dans l'exposé des motifs et dans le rapport entre la nouvelle rente et les titres émis par les compagnies.

Mais cela ne touche en rien les capitalistes qui composent la clientèle des emprunts de villes et des valeurs à lots. Aussi voyons-nous les obligations de la Ville de Paris, recherchées, les 1869 à 400; les 1871 à 392,50, les quarts à 99; les 1876 à 497,50.

Celles de la Chambre de commerce de Calais, qui sont, il ne faut pas l'oublier, valeurs d'Etat, sont successivement rares à 1005.

Quant aux obligations foncières nouvelles, elles continuent le mouvement de hausse que nous avions prévu; les voici à 367,50 (67,30 net).

L'approche du tirage du 5 avril provoque de nombreuses demandes. Il y a un peu plus de mouvement sur les actions des sociétés de crédit.

La Banque de Paris est très-demandée à 1120; le crédit Foncier, qui avait rétrogradé à 625, s'est relevé à 640.

Le plus grand courant des affaires de ce genre paraît se porter sur le Crédit Lyonnais dont les titres donnent lieu à des opérations très-animées, à tel point qu'il a produit des escomptes, signe certain d'une spéculation forte active.

Le Mobilier Espagnol a repris le cours de 660 fr.

La Banque ottomane est à 334.

La Société Générale languit toujours à 468,75 et 470.

Les cours de fond étrangers ont suivi les fluctuations de la politique, c'est dire qu'ils ont suivi en grande partie les cours de nos rentes.

Nous n'en excepterons que les fonds espagnols, qui ont été favorisés d'une hausse sensible, par suite de la nouvelle de la pacification de Cuba.

L'Extrême est à 13 1/2 et la nouvelle 30 3/8.

Les fonds égyptiens se sont aussi notablement relevés à 150.

Le 5 0/0 Turc se tient un peu mieux à 8,20; le 5 0/0 Russe 1877 vaut 86 1/2; on annonce un emprunt en bons du Trésor à 6 mois, de 200 millions de francs, par l'intermédiaire de la Banque Impériale de Russie.

Où voit que ces titres ne sont pas destinés à notre marché.

En effet ils se placent ordinairement en Allemagne et en Autriche.

Le 5 0/0 Italien oscille autour de 74.

Les actions des Compagnies d'assurances sont l'objet de demandes suivies, celles de l'Alie (incendie), ont atteint le prix de 4020; on demande, sans trouver d'offres, celles de l'Abelie (incendie).

Rappelons aux porteurs de fonds Turcs que le comité français des porteurs de valeurs ottomanes 10, Place Vendôme, agit avec persévérance, ainsi qu'ils pourront s'en convaincre en lisant le numéro de ce jour du Journal La Bourse.

Les porteurs anglais ont, suivant son exemple, adressé une pétition au gouvernement anglais, pour lui demander d'agir officiellement en leur faveur.

BULLETIN MILITAIRE

AVIS ET INSTRUCTIONS POUR LES SOLDATS DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

En présence de l'imminence de l'appel des hommes de l'armée territoriale, appartenant à une partie des classes 1866 et 1867, nous croyons intéressant de leur rappeler les dispositions suivantes de l'instruction ministérielle concernant leur arrivée au corps, leur équipement, leur nourriture, etc., etc.

Les hommes de troupe de l'armée territoriale qui ont à franchir une distance de moins de 24 kilomètres pour se rendre de leur domicile légal au point de réunion, reçoivent une indemnité de 1 fr. 25; ceux qui ont à franchir une distance supérieure ont droit à l'indemnité kilométrique et à l'indemnité journalière de route de 1 fr. 25, quel que soit leur grade.

Le quart de place sur les voies ferrées est concédé aux hommes de troupe, sur la présentation de la feuille spéciale aux appels, annexée à leur livret individuel.

Les hommes de troupes, ayant reçu l'indemnité de route pour la journée d'arrivée au corps, n'ont droit à la solde qu'à dater du lendemain de leur arrivée, jusqu'au jour du départ exclusivement.

Pendant la période d'exercices, les officiers, en cas d'absence (hôpital, détention), ont droit à la solde d'absence; mais les hommes de troupe, pour le cas, ne reçoivent aucune allocation.

Il est alloué à chaque homme de troupe une indemnité de linge et chaussures, fixée uniformément à 4 fr. par homme, pour le désintéresser de l'usage de ses effets qu'il utilise pendant la période d'exercices.

Tout homme qui apporte avec lui ses effets de linge et chaussures reconnus suffisants pour la période d'exercices, bénéficie immédiatement de cette indemnité. Quant à celui qui arrive au dépôt d'effets, le capitaine le met en demeure, avec cette somme, de se procurer dans le commerce, sous la surveillance d'un sous-officier, les effets d'occasion qui lui sont indispensables.

Pour les subsistances, chaque homme de troupe (sous-officier, corporal ou brigadier et soldat) a droit pour chaque journée de présence : à une ration de pain de munition ou de biscuit, à une ration de viande fraîche, à un quart d'une ration de sucre ou de café.

Les officiers de l'armée territoriale qui, en raison de leur emploi, seraient montés, s'ils appartenaient à l'armée active, ont droit, pour chacune des journées de présence, à une ration de fourrage par cheval.

Il est délivré à chaque homme de troupe de l'armée territoriale les effets suivants : 1 capote ou vareuse, 1 pantalon d'ordonnance, 1 képi, 1 giberne, 1 ceinturon avec accessoires, 1 portefourreau, 1 poche à cartouches, 1 bretelle de fusil, 1 havre-sac, 1 cravate, 1 gamelle individuelle.

Dès qu'ils ont reçu les effets d'habillement ou d'équipement, les hommes de troupe font un paquet de leurs vêtements civils, autres que la chemise, les souliers, le caleçon et les menus objets de propreté. Ces paquets sont soigneusement nettoyés, étiquetés et placés dans une salle à part pour être rendus aux hommes à l'expiration de la réunion.

Les hommes convaincus d'avoir détérioré leurs effets militaires par négligence ou à dessein, sont passibles, suivant la gravité des faits, de peines disciplinaires subies dans un corps d'armée active, ou de traduction devant un conseil de guerre.

Le centenaire de Voltaire

Monsieur de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi! deux baisers sur la fin de ma vie! Quel passeport vous daigner m'envoyer! Deux! c'est trop d'un, adorable Egérie, je serais mort de plaisir au premier.

Il m'a montré votre portrait; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre ses deux baisers.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage, faible tribut de quiconque à des yeux. C'est aux mortels d'adorer votre image, l'original était fait pour les dieux.

(Lettre de Voltaire à M^{me} Du Barry 20 juin 1775.)

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

CONSEIL GÉNÉRAL

ELECTION DU 10 MARS 1878

M. Georges Brame, 2,100 voix (élu).
M. Demesmay, 1,870 voix.

La commission départementale du Nord pour les travaux publics s'est réunie samedi à Lille, sous la présidence de M. le préfet.

Elle a émis des vœux favorables à l'établissement du canal de dérivation de la Deûle autour de Lille, à la création d'un embranchement du canal de Roubaix, dans l'intérieur de la ville de Tourcoing, à la prompte construction de la partie française du chemin de fer de Roubaix à Audenaerde et à Bruxelles.

Nous indiquons ces trois vœux parce qu'ils ont pour nous une importance particulière, mais nous pouvons ajouter que la commission a demandé pour une somme d'environ 600 millions de travaux.

Les livrets individuels des hommes faisant partie de la classe 1863, ont été déposés ce matin aux bureaux de la gendarmerie.

Nous engageons ceux de nos concitoyens appartenant à cette classe, à retirer sans retard leurs livrets, afin de ne pas s'exposer à des peines disciplinaires.

Les hôtes ordinaires du violon municipal se sont bien tenus.

Une seule contravention a été signalée à la charge d'un vieillard Pierre C., qui, étant en état complet d'ivresse, s'est donné en spectacle dans les rues de la ville.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Les livrets des hommes de la réserve de l'armée territoriale (classe 1863), sont déposés actuellement à la gendarmerie à la disposition de leurs propriétaires.

Les hommes de cette classe sont invités à les en retirer dans le plus bref délai.

On annonce que la délégation d'enquête de la Chambre des députés sur les élections arrivera mercredi prochain dans le Nord.

Nous apprenons que M. le ministre des travaux publics a appuyé auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord une pétition de divers industriels de Lille, La Madeleine, Wambrechies, Quesnoy et Cominas, à l'effet d'obtenir que le train partant de Lille pour Comines à 5 heures 35 minutes du ma-

tin soit retardé d'une heure et que celui partant à 4 heures 37 minutes du soir, soit avancé de deux heures.

Une très intéressante expérience télégraphique a eu lieu samedi soir chez M. Lossou-Leblanc, place du Théâtre.

Les fils d'un appareil de M. Bar, ingénieur-électricien à Lille, ayant été placés au foyer du Grand-Théâtre, M^{les} Nan, Arnaud, M. Descamps, ont chanté plusieurs morceaux dont les assistants n'ont pas perdu une seule note.

M. Marck a ensuite récité plusieurs pièces de vers, et, malgré la distance, chacune de ses paroles a été parfaitement entendue. Une conversation s'est ensuite engagée entre les artistes placés sur la scène et les invités de M. Lossou; l'essai a pleinement réussi; les interlocuteurs ont pu correspondre aisément.

Aujourd'hui lundi, viennent devant la Chambre des appels correctionnels siégeant à Douai, les débats relatifs à l'appel interjeté par M. Lefèvre-Pontalis, du jugement du tribunal correctionnel de Lille, qui a condamné le Progrès du Nord pour diffamation, par jugement en date du 16 janvier à 100 francs d'amende pour le gérant 25 fr. pour l'imprimeur, et les dommages-intérêts à 300 francs.

Nous lisons dans l'Echo du Nord : Nous avons raison d'appeler, il y a quelques jours, l'attention de qui de droit sur les tentatives de déraillement qui se commettent presque journellement sur la ligne du Nord. Si nous croyons, en effet, un de nos confrères de Valenciennes, le déraillement qui s'est produit lundi près d'Orchies serait le résultat, non pas d'un accident, mais d'un criminel attentat. Des malfaiteurs auraient détérioré la voie, au point qu'un déraillement était inévitable. Voici, du reste, un fait qui vient corroborer cette opinion : « Il y a une dizaine de jours M. le chef de gare de Valenciennes reçut une lettre anonyme lui enjoignant sous menaces, de déposer une certaine somme dans un endroit désigné.

En réponse à cette sommation, une surveillance plus active fut exercée sur toutes les lignes; mais, malgré toutes les précautions, le lendemain 0 le sur-lendemain eut lieu le déraillement d'Orchies.

Quelques jours plus tard, nouvelle lettre, suivie de nouveaux accidents. Cet e fois, il n'y avait plus à hésiter : la justice fut saisie et les lettres anonymes déposées au parquet.

Une enquête est ouverte depuis lors et ne tardera pas, il faut l'espérer, à découvrir les coupables.

Vraiment, on se demande quelle peine est assez forte pour punir un criminel qui, en s'attaquant indirectement mais sûrement à la vie des voyageurs, peut amener des catastrophes irréparables.

Ce n'est pas d'ailleurs seulement dans le Nord que les déraillements de trains accomplissent leurs exploits. Les tentatives de déraillement sont aussi fréquentes dans le Pas-de-Calais que dans notre département, et aujourd'hui encore nous avons à enregistrer un attentat de ce genre commis sur la ligne de Boulogne à Saint-Omer.

Mardi soir, deux individus revenant de faire carnaval à Nielles, ont enlevé à une meule un fagot d'épines, qu'ils ont placé sur le chemin de fer de Boulogne à Saint-Omer, près du passage à niveau de la Chapelle. Ce fagot était assujéti sur la voie, à l'aide de gros cailloux.

Heureusement le garde aperçut cet obstacle et l'enleva avant le passage du train.

Là ne se sont pas bornés les exploits de ces deux individus malfaisants. Au Waterhal stationnaient deux chariots sur la route. A l'un d'eux était suspendu un cric. Les inconnus ont détaché le cric et, le plaçant successivement sous chaque voiture, ils les ont renversées au milieu du chemin.

Une enquête est ouverte pour découvrir les coupables, qui n'ont peut-être agi que sous l'influence de la boisson, mais qui n'en doivent pas moins être sévèrement punis si on parvient à les découvrir.

Ephémérides Roubaisiennes

11 mars 1848. — Dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture et du Commerce, la chambre consultative de Roubaix, laissant percer toutes les inquiétudes que lui inspire la malheureuse situation des ouvriers, demande que le gouvernement intervienne près de la compagnie concessionnaire du canal de Roubaix pour la forcer à acheter le souterrain; ce qui permettrait d'occuper les plus nécessiteux.

Ephémérides Tourquennoises

11 mars 1811. — Un régiment de lanciers polonais au service de la France arrive se cantonner à Bondue.

Ne pouvant héberger un nombre de soldats presque égal à celui de la popu-

lation du village, le Maire d'alors, M. M. Chombart, se voit forcé quoiqu'à regret, de faire camper tous ces braves soldats le long de la route impériale.

Ce campement que beaucoup de Tourquennois encore vivants ont vu, offrait un spectacle vraiment pittoresque.

Les Polonais avaient allumés de grands feux, car la rigueur du froid était très-vive, l'hiver fut long et intense cette année-là.

L'HONNEUR (1)
(ENFANTINE)

Gaston est un enfant des plus doux, des plus désireux de s'instruire et grand questionneur. Il s'écriait un jour, sans y mettre d'ambages : — Explique-moi, papa, ce que c'est que l'honneur.

— L'honneur, mon bien cher fils, lui répondit son père, est un sentiment qui nous fait honorer le bien et nous mépriser le mal.

Magistrat, citoyen, épouse, femme, enfant, C'est l'estime qui suit la vertu, le talent; La gloire remportée au feu de la bataille; Sous l'obus ennemi, sur le champ de bataille; Celle aussi que conquiert le noble industriel; Le savant, l'inventeur, le poète immortel;

Tous dotant leur pays par leurs travaux, leur De richesses, de biens, d'admirables œuvres; L'honneur également, c'est, avec loyaute, Acquisir sa fortune, et dans l'adversité, Se montrer le front haut, le cœur plein, les mains vides.

N'ayant pas à rougir d'actes faux ou coupables; C'est enfin mériter qu'à votre seul aspect, Le monde devant vous s'incline avec respect, Et, vous accompagnant au sortir de la vie, Qu'il prononce ces mots, qu'un César même envie :

Il fut homme de bien, il fut homme de cœur, Digne de son pays, et fidèle à l'honneur ! Auguste COUPRY.

2 juillet 1871.
(1) Musée des Enfants, Plon, 4 vol.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 mars. — Jules-Narcisse Comorre, rue Notre-Dame, 84. Du 9. — Céline Lesage, boulevard de Strasbourg, 5. — Angèle Tettelin, rue des Vétérinaires, fort Delaunoy, 18. — Barthélemy Dubar, rue Turgo, cour Salembier, 3. — Georges Godron, rue de la Basse-Masure, 25. — Marie Toulemonde, rue de l'Hommelet, 11. — Joseph Stricanne, rue de l'Hermitage, 11. — Marie Marchal, rue du Moulin, cour Descaux, 10. — Jeanne Glorieux, rue des 7 Ponts, 2. — Jean-Baptiste Cousiers, rue des Angées, 10. — Frère, 7. — François Marillès, rue de la Blance, cour Tiers. — Cyrille Clays, rue Filart, 136. — Marie Delplanque, rue des Filatures, 26. — G. Georges Devos, rue du Fontenay, 133. — Arthur Fyne, au petit Beaumont, 13. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Hortense Duterment, 37 ans, ménagère, quai de Wattelet. — Joséphine Tiéry, 78 ans, rue de la Lys, 19. — Edouard Uilleville, 62 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Rosalie Dooms, ans, ménagère, rue d'Italie.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mars. — Alphonse Warhem, au pont de Neuville. — Anna Mortagne, rue Verte. — Du 10. — Georges Lebrun, au Brun-Pain. — Céline Lin, à la Croix-Rouge. — Flore Debeugnot, au Tilleul. — Joseph Desmet, au pont de Neuville. — Adèle Herpont, rue de la Ferme.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Henri Delattre, 26 ans, 6 mois, rue de Gand. — Jean-Baptiste Ottevaere, 66 ans, 11 mois, épouse de Augustine Cau, rue Famaelart. — Léonie Vansebauche, 1 an, 4 mois, 20 jours, au Risquons-tout.

Du 10. — Ernest Casteur, 1 mois et demi, au pont de Neuville. — Zoé Vandendorre, 17 ans, 10 mois, rue de Renaix.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MAHIEU-SERRURIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Augustin MAHIEU veuf de dame Adélaïde SERRURIER, décédé à Roubaix, le 10 mars 1878, dans sa 73^{ème} année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 12, à 9 heures et aux obsèques qui auront lieu le mercredi 13, à 9 heures et demie, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix.

Les Laudès et Vigiles seront chantées le mardi 12, à 5 heures.

Les Laudès et Vigiles seront chantées le mardi 12, à 5 heures.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église des Révérends Pères Récollets, à Roubaix, le mardi 12 mars 1878, à 10 heures 1/2, les Laudès à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles Louis SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 11 février 1861, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit demi-solennel anniversaire sera célébré le mardi 12 mars 1878, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse CAMBIER, époux de dame Maria VALES, décédé à Roubaix, le 15 mars 1877, dans sa 31^{ème} année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 13 mars 1878, à 9 heures et demie, pour le repos des âmes de Monsieur Ignace BONNET, époux de Dame Julie FRAPPE, décédé à Roubaix, le 10 mars 1877, à l'âge de 79 ans, et de Monsieur Edmond BONNET, décédé à Roubaix, le 17 mai 1876, à l'âge de 29 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÉGIME AUX BOULANGERS
Pain de ménage.
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 35,00
Pain de deuxième qualité
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 38,50
Pain blanc.
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 42,00
Pain de fleur d'un pain français
Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 5,50
Les deux pains, à 11.
Les quatre pains, à 22,00
Les huit pains, à 44,00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 11 mars 1878.
Le Maire de Roubaix, A. FAMECHON.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Cette liste paraît dans les deux éditions du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 1517

Ingénieurs
V. DUBREUIL, ingénieur, installations expertises, consultations techniques de 7 h à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Epiceries — Comestibles
OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Agence Immobilière
Henri BRIBET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris, 14067

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 2. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Modes
M^{me} Marie DUBAR, 80, rue de Lannoy. 15173

Lithographie

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 4 mars. — Jules-Narcisse Comorre, rue Notre-Dame, 84. Du 9. — Céline Lesage, boulevard de Strasbourg, 5. — Angèle Tettelin, rue des Vétérinaires, fort Delaunoy, 18. — Barthélemy Dubar, rue Turgo, cour Salembier, 3. — Georges Godron, rue de la Basse-Masure, 25. — Marie Toulemonde, rue de l'Hommelet, 11. — Joseph Stricanne, rue de l'Hermitage, 11. — Marie Marchal, rue du Moulin, cour Descaux, 10. — Jeanne Glorieux, rue des 7 Ponts, 2. — Jean-Baptiste Cousiers, rue des Angées, 10. — Frère, 7. — François Marillès, rue de la Blance, cour Tiers. — Cyrille Clays, rue Filart, 136. — Marie Delplanque, rue des Filatures, 26. — G. Georges Devos, rue du Fontenay, 133. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Hortense Duterment, 37 ans, ménagère, quai de Wattelet. — Joséphine Tiéry, 78 ans, rue de la Lys, 19. — Edouard Uilleville, 62 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Rosalie Dooms, ans, ménagère, rue d'Italie.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mars. — Alphonse Warhem, au pont de Neuville. — Anna Mortagne, rue Verte. — Du 10. — Georges Lebrun, au Brun-Pain. — Céline Lin, à la Croix-Rouge. — Flore Debeugnot, au Tilleul. — Joseph Desmet, au pont de Neuville. — Adèle Herpont, rue de la Ferme.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 mars. — Henri Delattre, 26 ans, 6 mois, rue de Gand. — Jean-Baptiste Ottevaere, 66 ans, 11 mois, épouse de Augustine Cau, rue Famaelart. — Léonie Vansebauche, 1 an, 4 mois, 20 jours, au Risquons-tout.

Du 10. — Ernest Casteur, 1 mois et demi, au pont de Neuville. — Zoé Vandendorre, 17 ans, 10 mois, rue de Renaix.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MAHIEU-SERRURIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Augustin